

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP renforce ses engagements dans la lutte contre le changement climatique par des engagements ambitieux de décarbonation et une intensification de son dialogue actionnarial

Paris, le 19 octobre 2021 – Fonds de pension public au service des fonctionnaires et investisseur institutionnel socialement responsable, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) publie aujourd'hui ses objectifs intermédiaires à horizon 2025, afin d'atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissement d'ici 2050.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la « UN Convened Net-Zero Asset Owner Alliance » (AOA) visant à atteindre, pour son portefeuille d'actifs, l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre à horizon 2050, l'ERAFP, par délibération de son conseil d'administration, se fixe aujourd'hui des objectifs accentuant ses efforts déjà menés depuis plusieurs années.

Parmi les différentes orientations retenues, l'Établissement s'engage notamment à :

- construire un dialogue actionnarial avec une trentaine d'entreprises parmi les plus émissives de son portefeuille en faveur d'une transition énergétique conforme aux objectifs de l'accord de Paris. Cet engagement sera mené dans le cadre d'actions directes ou collectives (Climate Action 100+) et par l'intermédiaire de ses gestionnaires d'actifs ;
- réduire de 25 % entre 2019 et 2024 l'intensité carbone (en teq CO₂ par milliers d'euros investis) sur les scopes 1 et 2 de ses portefeuilles d'actions cotées et d'obligations d'entreprises ;
- assurer l'alignement de son portefeuille immobilier non résidentiel* avec un scénario cible de 1,5°C défini dans l'outil Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM).

Le suivi de la mise en œuvre et du niveau d'atteinte de ces objectifs sera publié chaque année dans le rapport annuel de l'ERAFP.

Les versions « essentielle » et « intégrale » du rapport 2020 de l'Établissement, dans lequel l'ERAFP revient notamment sur ses initiatives d'engagement et le suivi de ses indicateurs climat, sont quant à elles disponibles en ligne, sur la page dédiée <http://rafp-ra2020.fr/> ou sur le site internet du RAFP, www.rafp.fr.

(*) hors participations dans des fonds ou actifs sur lesquels le gérant n'a pas le contrôle opérationnel.

L'ERAFP : 1^{er} fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 40 milliards d'euros d'actifs financiers investis suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2020. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr